

Séance ordinaire du 14 janvier 2019

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce quatorzième jour du mois de janvier deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Isabelle Demers.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2019-00-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 10.1 intitulée :

« Environnement

« Mandat à la commission consultative de l'environnement relativement à l'agrile du frêne, modification de la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » et mandat à cette commission relativement à la fluoration de l'eau potable dans les trois usines de production d'eau potable sur le territoire de la ville
Document d'aide à la décision ENV-2018-025 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-02

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2019-00-03

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 17 décembre 2018

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre

du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenues le 17 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-04

Dépôt d'un avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville

L'avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil de la Ville Michel Turner est déposé.

CV-2019-00-05

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 10 et 11 décembre 2018

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 10 et 11 décembre 2018 est déposé.

CV-2019-00-06

Demande d'aide financière au fonds d'appui au rayonnement des régions de la région de Chaudière-Appalaches pour la réfection de la passerelle du parc des Chutes-de-la-Chaudière

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-032](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au fonds d'appui au rayonnement des régions de la région de Chaudière-Appalaches, pour la réfection de la passerelle du parc des Chutes-de-la-Chaudière, et d'autoriser le directeur général à signer cette demande et l'ensemble des documents de suivi du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qui sont nécessaires à l'obtention de cette aide financière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-07

Avis de motion du Règlement RV-2019-18-75 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-017-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-18-75 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour les permis, les licences, les biens et les services offerts par la Ville.

CV-2019-00-08

Adoption du Règlement RV-2018-18-69 modifiant le Règlement V-850 concernant des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny [Document d'aide à la décision GEN-2018-085-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-69 modifiant le Règlement V-850 concernant des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny a pour objet de régir la vitesse sur une partie de l'avenue des Belles-Amours (secteur Charny) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2018-18-69 modifiant le Règlement V-850 concernant des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-09

Adoption du Règlement RV-2018-18-70 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections ou le virage à droite à un feu rouge est interdit [Document d'aide à la décision GEN-2018-085-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-70 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections ou le virage à droite à un feu rouge est interdit a pour objet de régir les interdictions de stationner aux intersections des rues Wolfe, de l'Entente et Saint-Omer (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2018-18-70 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections ou le virage à droite à un feu rouge est interdit.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-10

Adoption du Règlement RV-2018-18-71 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision GEN-2018-085-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-71 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir l'interdiction de stationner sur une partie de la rue Pierre-Bouchard (secteur Lévis) et sur une partie de la rue de Bernières (secteur Saint-Nicolas) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Règlement RV-2018-18-71 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-11

Adoption du Règlement RV-2018-18-72 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement

[Document d'aide à la décision GEN-2018-085-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-72 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue Wolfe (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2018-18-72 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-12

Adoption du Règlement RV-2018-18-73 modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives

[Document d'aide à la décision GEN-2018-085-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-73 modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives a pour objet de régir l'utilisation d'une partie de la piste cyclable et récréative du parc linéaire du Grand-tronc ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2018-18-73 modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-13

Adoption du Règlement RV-2018-18-74 modifiant le Règlement RV-2002-00-59 concernant la création d'une réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance

[Document d'aide à la décision FIN-2018-036](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-74 modifiant le Règlement RV-2002-00-59 concernant la création d'une réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance a pour objet d'augmenter le montant projeté de la réserve financière de 1 500 000 \$ à 2 500 000 \$;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2018-18-74 modifiant le Règlement RV-2002-00-59 concernant la création d'une réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-14

Adoption du Règlement RV-2018-18-62 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2019

Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-019

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-62 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2019 a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des six catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives à certaines dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;
- d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont

bénéficient certains immeubles exempts de taxes;

- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2018-18-62 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-15

Adoption du Règlement RV-2018-18-63 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2019 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-020](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-63 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2019 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2019, d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2018-18-63 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2019 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-16

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2019-00-17

Félicitations à madame Marika Lapointe, présidente du comité organisateur de la 31^e édition des Jeux du commerce et son équipe

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

De féliciter madame Marika Lapointe, présidente du comité organisateur de la *31^e édition des Jeux du commerce* et son équipe, pour avoir organisé cet événement qui a eu lieu du 3 au 6 janvier 2019 au campus de Lévis de l'Université du Québec à Rimouski, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-18

Félicitations à madame Valérie Garneau

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Valérie Garneau, directrice aux finances du Groupe Garneau, pour avoir été nommée au poste de déléguée du Canada au sein de la Fédération internationale des Associations de thanatologues, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-19

Félicitations aux organismes du secteur Charny pour la tenue annuelle de la *Célébration des vœux de bonne année*

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les organismes du secteur Charny pour la tenue annuelle de la *Célébration des vœux de bonne année*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-20

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

À 19 heures 36, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
